

Département de la
Charente-Maritime

SOUS-PRÉFECTURE

VILLE de ROYAN

OBJET :

- 9 DEC 1963

Semaine des Oeuvres
Sociales du Cinéma Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

Séance du 29 Novembre 1963

63098

Le vingt neuf Novembre mil neuf cent soixante trois, à 20 h 30, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 24 Novembre 1963.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOUE, LANUSSE, POUGET, MOUCHOT, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FONTANILLE, REIX, ETCHEBER, Melle FOCHE, MM. GACHET, BUJARD, GALLAND et BETOUS.

Représentés : M. Flahaut par M. Biscaye

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par lettre en date du 22 Octobre 1963, l'Union des Oeuvres Sociales du Cinéma Français, a sollicité à l'exonération d'impôts sur les sommes recueillies à l'occasion de la Semaine des Oeuvres Sociales du Cinéma qui aura lieu entre le 24 Décembre 1963 et le 7 Janvier 1964.

En accord avec les organisations professionnelles intéressées, une perception de 0 fr 10 par place est appliquée et recouvrée dans chaque salle par les Contributions Indirectes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande formulée par l'Union des Oeuvres Sociales du Cinéma Français,

Vu l'avis favorable de la Commission Plénière en date du 27 Novembre 1963.

DECIDE :

- d'accorder l'exonération d'impôt sur les sommes recueillies à l'occasion de la Semaine des Oeuvres Sociales du Cinéma Français (0 fr 10 par place) dans les salles suivantes :

./.

- | | |
|---|--|
| - Sporting Casino semaine du 25 - 12-63 au 31-12-1963 | |
| - Le Club " " au 31-12-1963 | |
| - Le Lido " 25 - 12-63 au 31-12-1963 | |
| - L'A.B.O. " 25 - 12-63 au 31.12.1963 | |
| - Pierre Loti " 25 - 12-63 au 31.12.1963 | |
| - Casino Municipal " 25 - 12-63 au 31.12.1963 | |

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
 Pr le Maire
 1^{er} Adjoint Délégué,



Thurber



VU
 ROCHEFORT-s/-MER, le 10 DEC 1963
 Le Sous-Préfet,

[Handwritten signature]

LA ROCHELLE, le 25 Octobre 1963

1ère Division

1er Bureau

JA/YR

Le Préfet de la CHARENTE-MARITIME

à Messieurs les Maires
du département

(en communication à MM. les Sous-Préfets)

*Sec. gen.
Préparé
délibération
29-10-63*

MAIRIE
27 OCT 1963
60 3993

OBJET. - Révision des listes électorales pour 1964 -
Désignation des membres des Commissions.
REFER. - Circulaire codificative modifiée n° 388 du 7 Novembre
1955.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la révi-
sion annuelle des listes électorales pour l'année 1964, sera
opérée dans les conditions prévues par les articles 16 et
suivants du Code électoral.

En conséquence, et en vue de préparer ces opérations
de révision, je vous prie de bien vouloir inviter votre Con-
seil municipal à désigner, en application des articles 17 et
25 du Code électoral :

- 1° - son délégué à la Commission administrative chargée de
dresser le tableau d'additions ou de retranchements à
la liste électorale,
- 2° - ses deux délégués à la Commission chargée de juger les
réclamations.

Ces désignations devront être faites pour le 1er Dé-
cembre prochain.

En aucun cas les personnes ainsi désignées ne pour-
ront cumuler ce mandat avec celui de délégués de l'Administra-
tion, ces derniers étant nommés par mes soins dans l'arrondis-
sement chef-lieu et par les Sous-Préfets dans les autres
arrondissements.

Aussitôt après la réunion du Conseil municipal, vous
voudrez bien adresser deux expéditions de la délibération
intervenue, à la Préfecture (1ère Division) pour les communes
de l'arrondissement de LA ROCHELLE et aux Sous-Préfets inté-
ressés pour les autres communes.

.../

Je vous rappelle que les électeurs ayant la faculté de déposer leurs demandes d'inscription ou de radiation des listes électorales à partir du 1er Décembre, vous devez prendre toutes dispositions pour que, dès cette date, ces requêtes puissent être utilement reçues dans vos Mairies.

Je vous adresserai en temps utile, toutes instructions complémentaires, ainsi que le calendrier fixant les dates des diverses opérations de révision, en vous transmettant les imprimés nécessaires.

Le Préfet,

Claude MASSOL.

**UNION DES ŒUVRES SOCIALES
DU**

CINÉMA FRANÇAIS

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
92, Avenue des Champs-Élysées, PARIS-8^e
Téléphone : ELYsées 16-76

Le Président

Monsieur le Maire,

ROYAN

CHARENTE MARIT



Monsieur le Maire,

Je me permets, comme tous les ans, d'attirer votre bienveillante attention à propos de la Semaine des Œuvres Sociales du Cinéma.

Organisée avec le concours des Directeurs de Théâtres Cinématographiques, elle doit se situer entre le 24 Décembre 1963 et le 7 Janvier 1964 - au gré des possibilités locales d'exploitation de chaque salle.

Cette manifestation de solidarité nationale a toujours obtenu un plein succès, depuis son institution par décisions réglementaires du Centre National de la Cinématographie, en date des 22 Octobre et 12 Novembre 1954.

Le Conseil d'Administration de l'Union des Œuvres Sociales du Cinéma Français en assure chaque année la mise en place afin de procurer aux diverses Œuvres qu'il gère, les ressources nécessaires à leur activité bienfaisante.

Comme chaque année, en accord avec les Organisations Professionnelles intéressées, une perception de F 0,10 par place sera appliquée, et recouvrée dans chaque salle par les Agents des Contributions Indirectes.

Je viens solliciter à ce propos de votre bienveillante autorité l'exonération d'impôt pour les sommes ainsi recueillies, et je ne doute pas de votre réponse favorable, connaissant l'intérêt attaché par les Municipalités aux réalisations sociales de toutes natures.

Notre Industrie est désireuse de continuer et d'intensifier l'œuvre entreprise au bénéfice de milliers d'enfants. Mais son succès grandissant nécessite de considérables dépenses et les sommes recueillies pendant cette "Semaine du Cinéma" permettent seules de les financer.

Je vous remercie à l'avance de l'aide que vous nous apporterez en faisant un accueil favorable à ma demande et je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueusement dévoués.

PARIS, le 22 OCTOBRE 1963



9